

Décret

Générale

colonial

Décret n° 45-1473 portant réorganisation du détachement de gendarmerie de la Cote Française de Somalis.

n° 45-1473

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 mai 1945

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro
1 août 1945

VISAS

Vule décret du 20 mai 1903 portant règlement sur le service et l'organisation de la gendarmerie

Vule décret du 10 septembre 1935 sur l'organisation de la gendarmerie

Vul'article 50 de la loi du 28 mars 1929 permettant de modifier les cadres et les effectifs de la gendarmerie dans la limite des crédits ouverts et suivant les besoins du service

Vule décret du 23 septembre 1939 portant augmentation de l'effectif du détachement de gendarmerie de la Côte Française des Somalis

Vul'avis du gouverneur de la Côte Française des Somalis

Sur le rapport du Ministre de la Guerre et du Ministre des Colonies ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1 er. — L'effectif du détachement de gendarmerie de la Côte Française des Somalis est fixé comme suit : Lieutenant ou sous-lieutenant commandant du détachement : 1 ; Adjudant ou maréchal des logis-chef adjoint au commandant du détachement:1 Gendarmes à pied : 8. Total : 10.

Art. 2

— Toutes dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 3

— Le Ministre de la Guerre et le Ministre des Colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Ch. DE GAULLE. Par le Gouvernement provisoire de la République française : **Le Ministre de la Guerre, A. DIETHELM. Le Ministre des Colonies, P. GIACOBBI.**